

# Débat d'Orientation Budgétaire 2022

- **Susciter un débat au sein du conseil communautaire**
- **Discuter des orientations budgétaires de la CCNEB**
- **Informé sur la situation financière**

## RAPPEL REGLEMENTAIRE

- Débat obligatoire pour les établissements publics administratifs de 3 500 habitants et plus dans les deux mois précédant l'examen du budget
- Le rapport d'orientations budgétaires, support du DOB, doit présenter :
  - les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement (détail des hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité, de subventions ainsi que les principales évolutions dans les relations financières avec les communes)
  - les engagements pluriannuels envisagés
  - la structure et la gestion de la dette
  - pour les EPA de plus de 10 000 habitants : une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail
  - Le rapport doit faire état de l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement et de l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette (sur budget consolidé)
- Pas de caractère décisionnel : pas de vote mais une délibération attestant de son organisation et de l'existence du rapport. Rapport et délibération doivent ensuite être transmis au préfet, publiés et transmis aux maires des communes membres sous 15 jours

# Sommaire

## I. Contexte général : situation économique et sociale

1. Situation globale
2. Situation de la CCNEB

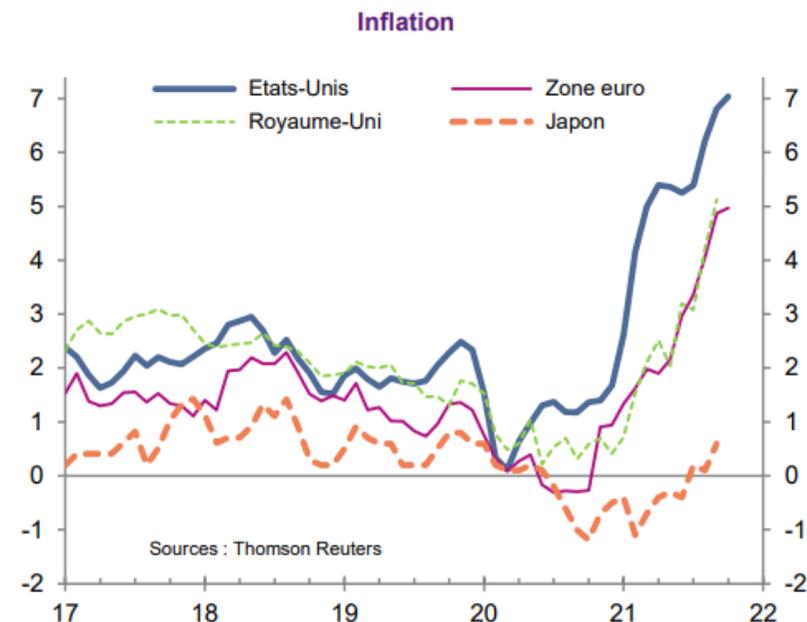
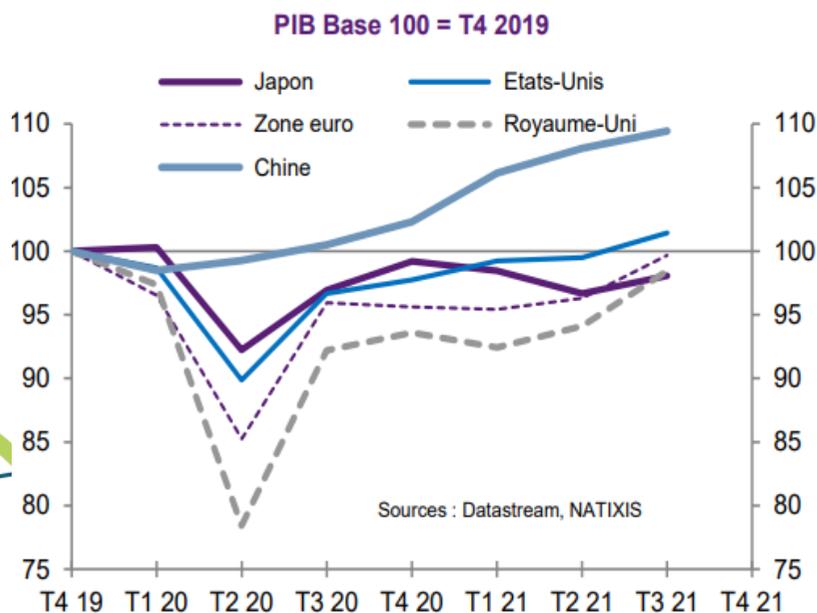
## II. Situations et orientations budgétaires de la collectivité

1. Recettes de fonctionnement
  - a. Fiscalité
  - b. Dotations
  - c. Autres recettes
2. Dépenses de fonctionnement
  - a. Dépenses de personnel
  - b. Subventions
  - c. Participations versées en fonctionnement
  - d. Attributions de compensation et autres atténuations de produits
  - e. Autres dépenses de fonctionnement
3. Section d'investissement
  1. Plan pluriannuel d'investissement
  2. Dette et épargne

# I. Contexte général : situation économique et sociale

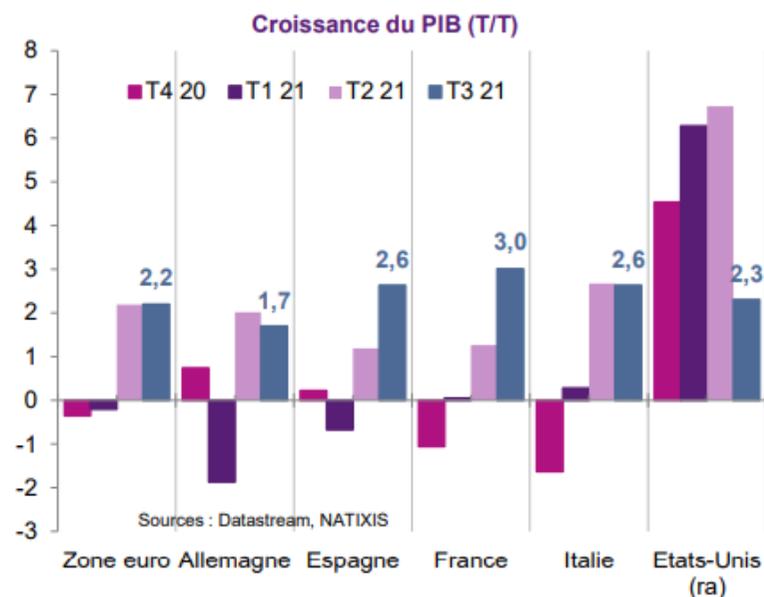
## 1. Situation globale

- Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale au T1 2020 (1<sup>ère</sup> vague épidémique de COVID-19), l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. Les plans de soutien budgétaire massifs ont largement contribué à atténuer les pertes de croissance. L'Europe avec des plans de soutiens budgétaires plus hétérogènes (en fonction des capacités respectives des pays) et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir.
- Toutefois, la reprise a été freinée par :
  - la remontée des prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre 2021
  - les pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions industrielles
  - la désorganisation des chaînes logistiques en raison des confinements et de la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc.).
- Plus récemment, l'accélération de la propagation du variant Omicron fait peser le doute sur les prévisions de croissance de l'économie mondiale. D'après les prévisions actuelles, le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies d'ici le premier semestre 2022.



## Situation zone euro

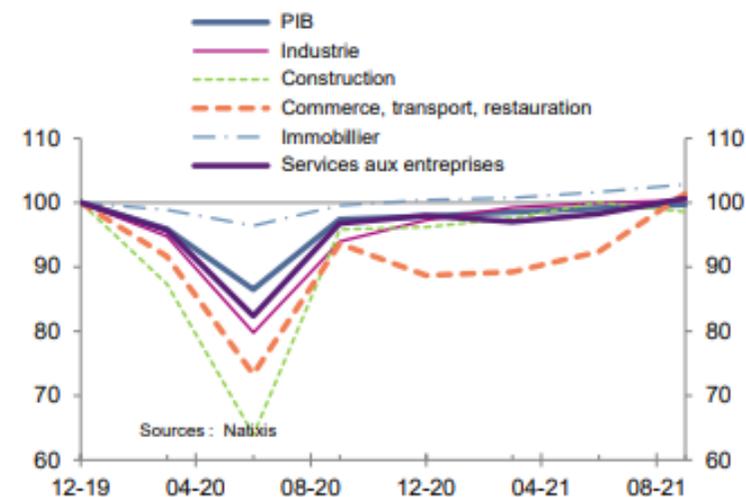
- La croissance a repris au T2 2021 à des rythmes différenciés selon les pays et a conservé un rythme soutenu au T3 à 2,2 %. Avec la reprise du tourisme à l'été 2021, les activités de services ont rattrapé une partie des pertes subies au 1er semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement.
- Accélération de l'inflation plus forte qu'attendu (5 % estimés en zone euro en décembre 2021 contre 0,9 % en janvier) en raison de ces pénuries et de la hausse importante des prix de l'énergie.
- Du côté des politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes tout au long des trois premiers trimestres 2021. La BCE a, elle, lancé un programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP).
- l'Union Européenne a lancé un programme d'aides exceptionnelles de pour aider les États membres à faire face à la crise et à impulser les réformes pour la transition écologique et numérique : la Facilité pour la Reprise et la Résilience, soit 672,5 milliards €, répartis entre subventions (312,5 Mds €) et prêts (360 Mds €). La France bénéficie de 39,4 milliards € de prêts et s'est engagée à mettre en place son plan national d'ici l'été 2026..
- Fin octobre, les conditions financières se sont légèrement resserrées en zone euro mais demeuraient historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,3 % (après -6,5 % en 2020) puis, elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,3 %.
- Si la situation sanitaire semble s'améliorer, de nouvelles incertitudes apparaissent avec le déclenchement de la guerre en Ukraine et les sanctions économiques prises contre la Russie, gros exportateur de pétrole et surtout de gaz dont certains états européens sont très dépendants (40 % en moyenne d'importation de gaz russe dans l'UE, 20 % pour la France).



## Situation France

- Retour de la croissance en 2021 : le PIB est revenu quasiment à son niveau d'avant crise (-0,1 % par rapport au T4 2019). Cette dynamique s'explique par un rebond de toutes les composantes de la demande intérieure. Portée par la reprise des services impactés par la crise sanitaire (notamment le secteur de l'hébergement et de la restauration), la consommation des ménages a progressé de 5 % au T3 2021, constituant ainsi le principal moteur de la croissance.
- L'économie française semble bien résister. Malgré l'émergence du variant Omicron, la croissance est estimée à 0,6 % au T4 2021 et devrait repartir au T2 2022 :
  - En raison des difficultés d'approvisionnement, l'investissement des entreprises et du secteur de la construction est bridé.
  - Sur le plan extérieur, les exportations se sont accélérées au T3 2021 alors que les importations sont restées stables (+0,6 %) d'où une contribution positive des échanges extérieurs (0,3 %).
  - Sur le marché du travail, l'emploi salarié a dépassé de 1 % son niveau pré-pandémique. Néanmoins, on constate des disparités entre secteurs, notamment l'emploi dans l'industrie qui reste en deçà de son niveau d'avant crise. Les créations d'emploi combinées à la hausse de la population active ont entraîné un recul du chômage. Le taux de chômage ressort plus bas qu'avant la crise.
  - Néanmoins, la normalisation du marché du travail s'est accompagnée du retour des difficultés en termes de recrutement (premier frein à l'activité des PME et TPE) qui s'explique principalement par un problème d'appariement entre offre et demande de travail.
- D'après le projet de loi de finances 2022, le déficit public devrait atteindre 8,4 % du PIB en 2021 (après 9,1 % en 2020) et baisser à 4,8 % en 2022. Le budget 2022 restera néanmoins relativement expansionniste en maintenant un niveau de dépenses publiques à 55,6 % du PIB (contre 53,8 % en 2019). Ainsi, le gouvernement compterait davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes afin de réduire les déséquilibres des finances publiques.
- Plan d'investissement France 2030 : 30 milliards pour booster et rénover l'industrie française. La moitié de ces dépenses seront tournées vers la transition écologique. Ce sont entre 3 et 4 milliards € qui devraient être investis en 2022, et donc intégrés au PLF 2022.

Valeur ajoutée par secteur (référence T4 2019)



## LOLF 2022

- Bâtie dans une logique de consolidation de la reprise économique, au soutien d'objectifs de « relance, d'investissement, et de normalisation. »
- S'oriente vers un renforcement des missions régaliennes de l'Etat, autour de hausses de crédits substantielles pour certains ministères (Intérieur, Justice, Education notamment).
- S'appuie également sur un « retour à la normale » s'agissant des dispositifs mis en place par le Gouvernement pour faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, à travers la fin du fonds de solidarité pour les entreprises, amené à être remplacé par un dispositif de remboursement des charges, mieux ciblé sur certains secteurs précis.
- Anticipe une réduction du déficit public, une stabilisation de l'endettement, et une baisse de la croissance par rapport à l'année de « rattrapage » que constitue 2021.

### Déficit public

-8,4 % en 2021

**-4,8 % en 2022**

### Endettement

115,6 % du PIB en 2021

**114 % du PIB en 2022**

### Croissance

+6,25 % en 2021

**+4 % en 2022**

Source : la Banque des territoires

# I. Contexte général : situation économique et sociale

## 2. Situation de la CCNEB

Rappel orientations budgétaires de la mandature :

- Rationaliser le fonctionnement pour pouvoir offrir des services publics de qualité avec un coût optimisé et une fiscalité maîtrisée
- Dégager de la capacité à investir, tout en projetant un programme adapté aux besoins du territoire. Une ambition qui doit rester entendable et dans le respect des seuils prudentiels en matière d'endettement
- Maintenir des points de vigilance et ne pas entamer les marges d'épargne pour pouvoir faire face à l'imprévu, notamment dans le contexte actuel

Pour bâtir ces orientations budgétaires et la prospective sur la mandature, les priorités suivantes ont été déclinées :

- Poursuivre une politique ambitieuse en matière d'action sociale en pérennisant les structures et services actuels tout en favorisant le développement de nouveaux projets répondant aux besoins de la population dans ce domaine
- Faire du Nord Est Béarn un espace propice à l'entreprenariat
- Penser et mettre en œuvre des projets en faveur de la transition énergétique et écologique pour un territoire résilient face au changement climatique
- Participer à une offre de service sportive et culturelle de proximité
- Structurer l'organisation interne tant en termes de méthodologie que d'outils performants

## Les chiffres clés de la Communauté

- 73 communes représentées par 97 délégués titulaires et 66 délégués suppléants
- un territoire d'une superficie de 579 km<sup>2</sup>
- 35 185 habitants en 2021 ; 35 426 en 2022
- 120 agents représentant 103,19 ETP au 31/12/2021 mais des saisonniers pouvant représenter jusqu'à une soixantaine d'agents supplémentaires par période
- un budget général et 6 budgets annexes

### Extrait du rapport sur les comptes administratifs 2021

	2017	2018	2019	2020	2021
Produits de fonctionnement courant retraités	12 985 845	12 776 724	13 894 852	14 440 730	14 600 557
- Charges de fonctionnement courant retraitées	12 431 635	12 101 133	12 812 382	12 645 803	12 914 924
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT retraité</b>	<b>554 210</b>	<b>675 591</b>	<b>1 082 470</b>	<b>1 794 927</b>	<b>1 685 633</b>

Suite à une progression exceptionnelle en 2020, l'excédent brut courant retraité baisse légèrement en 2021 de 109K€ :

- Les **dépenses de fonctionnement courant ont augmenté de 2,13 % (+269 K€)**, du fait de variations sur les chapitres suivants :
  - Les dépenses de personnel ont augmenté de 366 K€ : notamment du fait titularisation d'animateurs ALSH
  - les charges à caractère général ont baissé de 127 K€ : en 2020 dépense exceptionnelle de 268 K€ de masques. Par ailleurs, hausse des dépenses de la PE et de l'EJ dans un contexte de reprise un peu plus normale de l'activité même si fonctionnement encore dégradé pour l'EJ
- Les **recettes de fonctionnement courant retraitées ont augmenté elles-aussi, mais dans une moindre mesure : 1,12 % (+161 K€)**, principalement du fait de :
  - **+ 540 K € de** l'excédent de la cession du lot VECTURA (AMAZON), versé par le BA ZAE Communes
  - **- 288,5 K€** d'aides COVID en moins par rapport à 2020
  - **- 141 K€** de Prestation de service unique (PSU) versée par la CAF, liée à l'activité de la PE et de l'EJ. On perçoit en année n le solde n-1, donc en 2021 le solde 2020, fortement réduit du fait d'un accueil 2020 fortement impacté par la crise sanitaire

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT retraité</b>	<b>799 985</b>	<b>540 797</b>	<b>1 082 470</b>	<b>1 794 927</b>	<b>1 685 633</b>
+ Solde exceptionnel large	17 838	22 061	-24 795	-83 748	-176 008
= produits exceptionnels larges	25 180	33 318	4 021	28 034	27 460
+ charges exceptionnelles larges	7 343	11 257	28 816	111 782	203 468
<b>= EPARGNE DE GESTION retraitée</b>	<b>817 822</b>	<b>562 858</b>	<b>1 057 675</b>	<b>1 711 178</b>	<b>1 509 625</b>
- Intérêts	136 709	123 820	110 329	98 491	90 311
<b>= EPARGNE BRUTE retraitée</b>	<b>681 114</b>	<b>439 038</b>	<b>947 346</b>	<b>1 612 687</b>	<b>1 419 314</b>
- Capital long terme	299 904	348 180	339 651	261 767	267 819
<b>= EPARGNE NETTE retraitée</b>	<b>381 210</b>	<b>90 858</b>	<b>607 695</b>	<b>1 350 921</b>	<b>1 151 495</b>

Après intégration du solde des opérations exceptionnelles, négatif de 176 K€, l'épargne de gestion retraitée atteint 1 510 K€ en 2021. Ce montant est largement suffisant pour faire face au remboursement de l'annuité de dette (358 130 € en 2021).

Il permet de dégager en 2021 une épargne nette de **1 151 K€** (759 K€ sans le retraitement lié au solde 2021 de la CTG). Cette somme correspond aux recettes de fonctionnement disponibles dans l'exercice pour autofinancer des dépenses d'équipement et/ou accroître le fonds de roulement.

### Budgets annexes :

- Le résultat du budget de l'atelier-relais (**abattoir-conserverie**) clôturé définitivement en 2021 est directement intégré au résultat du budget principal (excédent de 12 K€ en fonctionnement et de 65,5K en investissement)
- **ZA Berlanne Ouest** : le budget 2022 sera le dernier. Afin d'épurer le stock en fin d'année, le budget principal devra verser une subvention d'équilibre de 916 K€ (dans un souci de donner à voir le résultat de la commercialisation de la zone sur l'équilibre du budget principal, cette subvention d'équilibre est présentée plus loin en section d'investissement même si elle relève du fonctionnement). Par ailleurs, le BA procédera au remboursement de l'avance remboursable au budget principal à hauteur de 1 000 K€
- **ZA Samsons-Lion** : la commercialisation s'est achevée en 2021, mais il reste des écritures à passer en 2022, notamment de remboursement d'emprunt, dont 236 K€ d'avance remboursable vers le budget principal (recettes d'investissement).

## II. Situations et orientations budgétaires de la collectivité

### II. 1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### a. Fiscalité

##### ❖ Dispositions de la LOLF 2022 intéressant les EPCI :

- Prise en compte de la suppression de la taxe d'habitation des résidences principales :

Pour les EPCI, ce produit est remplacé depuis 2021 par une fraction de TVA. Pour 2022, ajout de la prise en compte des rôles supplémentaires au titre de 2020 émis jusqu'au 15/11/2021 :

(Bases TH des RP 2020 (47 777 K€) + RS 2020 émis jusqu'au 15/11/2021) x taux 2017 (10,67 %) + compensations de TH 2020 (318,8 K€) + moyenne des rôles supplémentaires 2018-2020 hors ceux émis au titre de 2020 (12 K€)

- Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales en 2022:

Revalorisation 2022 : Fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée entre les mois de novembre 2021 et 2020 : +3,4% (0,2% en 2021, 1,22 % en 2020) → Les cotisations des contribuables augmenteront a minima de 3,4% en 2022 hors effet de toute augmentation de taux d'impôts.

Cette revalorisation s'applique aux bases FNB, TH résidences secondaires, FB logements et locaux industriels, CFE locaux industriels (pas aux bases (FB ou CFE) des locaux professionnels et commerciaux)

→ Toutefois, les bases fiscales n'ont pas encore été communiquées à ce jour et ne permettent pas de vérifier l'impact de ces 2 dispositions en principe positive sur notre fiscalité.

• Modification du calcul du potentiel fiscal des EPCI et du coefficient d'intégration fiscale : avec notamment la prise en compte des compensations F.N.G.I.R.

→ Indicateur d'analyse financière utilisé pour le calcul du montant des dotations

- La taxe d'aménagement instituée par une commune devra être partiellement reversée à l'intercommunalité

Auparavant, seul le reversement de l'EPCI vers les communes étaient obligatoires, la réciprocité du reversement des communes vers les intercommunalités étant simplement facultative.

Disposition qui a du sens du fait que la taxe d'aménagement est principalement dédiée au financement des équipements attachés à des opérations d'aménagement (hors ZAC). Cette disposition est d'application immédiate, pour les permis de construire (d'aménager et de déclaration préalable de travaux) qui seront déposés à partir du 1er janvier 2022.

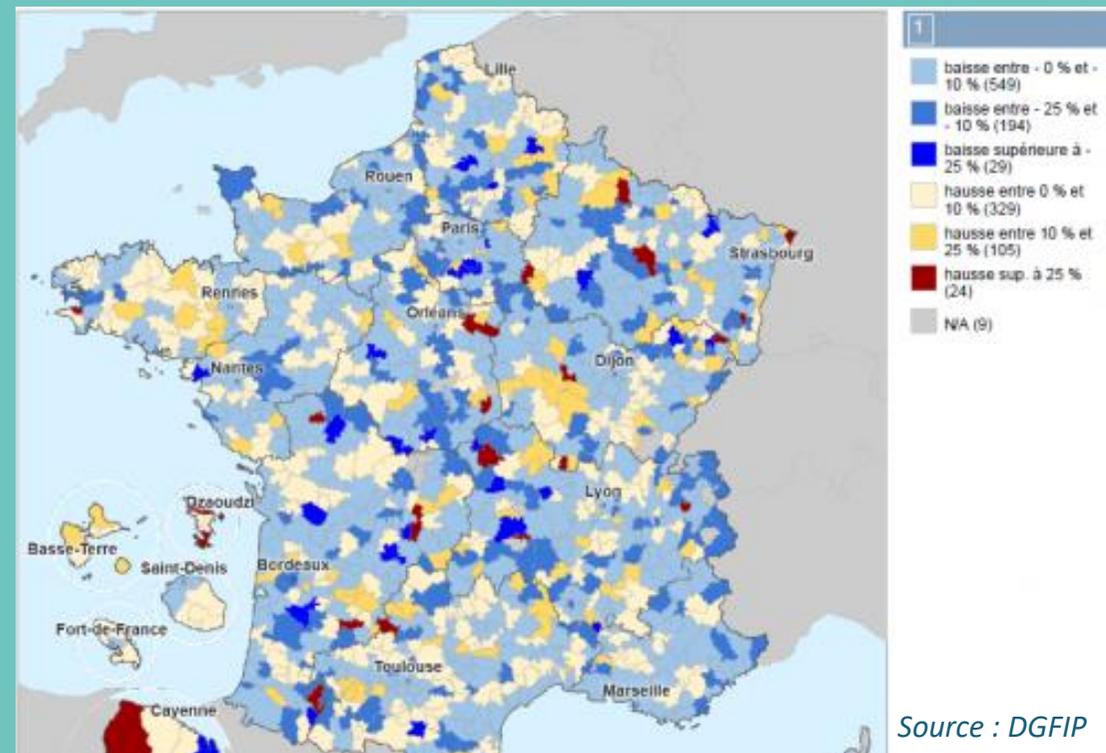
→ Le reversement est déjà institué par convention avec les communes de Buros et de Morlaàs : 718 € en 2022 de la part de la Commune de Morlaàs au titre de 2021.

### ❖ Hypothèses fiscalité:

- A ce jour, seule une estimation de la CVAE 2022 a été portée à notre connaissance par les services fiscaux : 1 007 419 €, soit + 205 K€ en comparaison avec 2021.

Sur ce point, la CCNEB s'en sort plutôt bien dans un contexte national de recul de 4,7 % de la CVAE, en raison de la crise sanitaire (en année « n », les collectivités perçoivent la CVAE acquittée par les entreprises en année « n-1 », qui elle-même correspond à leur situation de l'année « n-2 »). En outre, cette dernière est composée d'un solde et d'acomptes prévisionnels pour les entreprises dont le montant de CVAE est supérieur à 3 000 €.

→ en attendant le fichier détaillé définitif adressé par les services fiscaux, nous savons que cette hausse de la simulation CVAE 2022 provient d'un organisme avec une CVAE de + 188000 €, comparé à 2021 (implantation Amazon?).



- Taxe GEMAPI : Au regard des prévisions de dépenses (383 K€) et de recettes 2022 (2,3 K€ de FCTVA) et du reliquat 2021 (102,8 K€), le montant du produit GEMAPI 2022 se porterait à 321 592 €.
- La CCNEB ne percevra plus de taxes de séjour à compter de 2022 (perçues directement par Syndicat Mixte du Tourisme Nord Béarn)
- Pour le reste des produits de fiscalité attendue, dans l'attente des éléments connus courant mars, hypothèses de prudence basées sur le réalisé 2021.
- En termes de prospective, au regard des évolutions antérieures, hypothèses d'évolution annuelles retenues à partir de 2023 :
  - + 1,5% pour les taxes foncières, la THRS et la CVAE
  - + 1% pour la TASCOM et les IFER
  - Stabilité de la redevance des mines et de la taxe GEMAPI (en 2022 : baisse au regard du reliquat de 2021)
  - + 1,75 % de fraction de TVA reversé

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Impôts et taxes</b>	<b>9 540 244</b>	<b>9 524 764</b>	<b>9 641 823</b>	<b>9 890 920</b>	<b>10 044 084</b>	<b>10 199 765</b>	<b>10 358 004</b>
Taxes foncières et d'habitation	7 937 343	2 752 024	2 767 000	2 808 505	2 850 633	2 893 392	2 936 793
CVAE	775 890	802 717	1 007 419	1 022 530	1 037 868	1 053 436	1 069 238
TASCOM	177 881	182 971	182 000	183 820	185 658	187 515	189 390
IFER	78 971	85 758	85 000	85 850	86 709	87 576	88 451
Autres impôts locaux ou assimilés (rôles suppl.)	33 207	15 654	0	0			
Attribution de compensation	48 074	40 812	40 812	40 812	40 812	40 812	40 812
Taxe GEMAPI	446 090	405 262	321 592	420 000	420 000	420 000	420 000
Redevance des mines	16 792	12 562	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
Taxe de séjour	25 996	3 840	0	0	0	0	0
Produit TVA reversée	0	5 223 164	5 223 000	5 314 403	5 407 405	5 502 034	5 598 320

## b. Dotations et subventions

- Dotation globale de fonctionnement : hypothèse pluriannuelle de stabilité de la dotation d'intercommunalité et baisse tendancielle de 2% de la dotation de péréquation. De la dotation générale de décentralisation sera perçue au titre des 2 PLUi (40 K€ estimés)
- Compensations fiscales : données connues à ce jour, dans le cadre de la compensation :
  - au titre de la contribution économique territoriale : 174 356 € pour compenser la baisse de moitié de la valeur locative des locaux industriels et commerciaux (163 251 € en 2021)
  - Au titre des exonérations de taxes foncières : 14 530 (11 349 € en 2021)
  - Les montants des autres compensations ne sont pas encore connus. Hypothèse de reconduction du réalisé 2021.
- Subvention CAF :
  - en l'absence du versement en 2021 de l'acompte de 70 % de 2021 (393 K€) au titre de la Convention Territoriale Globale, la subvention complète 2021 sera versée sur 2022.
  - Par ailleurs, la CAF finance (24 K€) désormais 1 ETP supplémentaire de coordination. En l'état actuel des services, la CAF versera dans le cadre de la CTG : 539 K€ annuel sur la période 2021-2024.
  - A ce montant s'ajoutera ceux de la prestation de service liée à l'activité, des plans mercredi, etc., basés sur l'activité. Activité 2022 estimée au moins égale à 2021 pour la PE, en légère hausse pour l'EJ (car confinement avril 2021)

→ soit un total CAF (+ MSA) estimé en 2022 à 2 026 K€ (CA 2021 : 1 129 K€). Ce montant reste exceptionnel du fait du décalage versement de l'acompte CTG 2021 en 2022, ce niveau de financement ne doit pas être pris comme référence les années suivantes.

- Subventions de l'Etat et des collectivités territoriales : + 227 K par rapport au réalisé 2021 → en contrepartie de nouvelles dépenses pour des actions pour la mise en œuvre de France Rénov' Nord Est Béarn (*D* : 128K€) ou encore pour des actions portées par le service Développement économique liées notamment aux appels à projet « Initiatives territoriales pour l'emploi » (Région NA) ou « Entreprendre au cœur des territoires » (BPI/France Relance) (*D* : 95 K€). Par ailleurs, hausse des remboursements de frais par les communes associées aux actions (année complète PVD, étude sur les marchés locaux, etc.)

### **c. autres recettes**

- Produits des services : estimation de recettes basée sur le réalisé 2021 très positif notamment pour les ALSH (+ 52K€ par rapport au BP 2021). Concernant les recettes des piscines, le produit 2022 (+ 1,8 K€) est espéré meilleur que celui obtenu en 2021 (recettes très basses du fait, entre autres, de la mauvaise météo et de l'obligation de passe sanitaire). Pas d'évolution prévue sur le portage de repas.
- Autres produits de gestion courante : perte de recettes liées à la vacance des 2 logements des trésoreries de Morlaàs (le locataire est parti en juillet après des années de location) et de Lembeye (loué 3 mois en 2021). Ces logements doivent bénéficier de travaux avant tout projet de location.



## Evolutions prévisionnelles des recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	OB 2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
Produits des services	1 006 728	886 110	764 500	735 400	747 555	766 760	776 780	777 837	778 895	779 953
Impôts et taxes	8 178 539	8 411 708	9 142 913	9 540 244	9 524 764	9 641 823	9 890 920	10 044 084	10 199 765	10 358 004
Dotations et participations	3 328 679	3 289 812	3 400 333	4 001 905	3 046 147	4 159 992	3 583 125	3 578 489	3 579 411	3 603 719
Produits de gestion	195 202	192 513	194 896	183 820	731 913	197 146	188 848	238 848	238 848	238 848
Atténuations de charges	165 716	74 194	165 057	146 229	157 424	140 000	140 000	140 000	140 000	140 000
Produits financiers		3 481								
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT COURANT</b>	<b>12 874 864</b>	<b>12 857 818</b>	<b>13 667 698</b>	<b>14 607 598</b>	<b>14 207 803</b>	<b>14 905 721</b>	<b>14 579 673</b>	<b>14 779 258</b>	<b>14 936 919</b>	<b>15 120 524</b>
Produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	25 180	33 318	4 021	28 034	27 460	25 580	0	0	0	0
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>12 900 045</b>	<b>12 891 136</b>	<b>13 671 719</b>	<b>14 635 632</b>	<b>14 235 263</b>	<b>14 931 301</b>	<b>14 579 673</b>	<b>14 779 258</b>	<b>14 936 919</b>	<b>15 120 524</b>
% dévolution nominale		-0,1%	6,1%	7,1%	-2,7%	4,9%	-2,4%	1,4%	1,1%	1,2%

- Produits des services : faible hausse annuelle à partir de 2023
- Dotations :
  - Stabilité dotation d'intercommunalité, FCTVA, subventions de l'Etat et des collectivités territoriales, FDPTP -2% annuel sur dotation de péréquation
  - à partir de 2023, situation normale de versement de la CTG, avec une évolution des recettes CAF de 2% annuelle (pour les recettes liées à l'activité comme la PS)
  - Évolution de la compensation des exonérations de TF au même rythme que l'impôt lui-même, soit 1,5 %
  - Progression de 1% annuel des compensations de l'impôt économique
- Produits de gestion : retour à un niveau normal en 2022 (2021 excédent de la vente AMAZON), mais à compter de 2024, + 50K€ de recettes liées aux loyers des professionnels de la MSP de Soumoulou
- Atténuation des charges stables sur le reste de la mandature (IJ, etc.)



## II. 2. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

### a. Dépenses de personnel

# La durée effective du temps de travail

Les règles relatives au temps de travail dans la fonction publique territoriale sont précisées par le décret n°2000-815 du

25 août 2000 modifié relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et

dans la magistrature, et l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale

- La durée annuelle légale du travail effectif est fixée à 1 607 heures, y compris la journée de solidarité (délibération n°2021-0912-4.1-4 )
- La même délibération traite des heures supplémentaires et pose le principe que seront considérées comme des heures supplémentaires les heures réalisées en dehors des bornes horaires habituelles dans l'intérêt du service.

Elles feront l'objet de récupérations horaires prioritairement. A défaut, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires peuvent être versées aux agents de catégories B et C.

# L'évolution de la masse salariale en 2021

Au 31 décembre 2021, les effectifs s'élevaient à 101,16 ETP représentant 120 agents affectés sur 112 emplois permanents et 8 emplois non permanents

*L'effectif permanent totalise :*

- *Catégorie A : 21*
- *Catégorie B : 7*
- *Catégorie C : 84*

*L'effectif non permanent totalise :*

- *Catégorie A : 3*
- *Catégorie B : 0*
- *Catégorie C : 3*
- *Apprenti : 1*
- *PEC : 1*



**NORD**  
**EST** COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
**BÉARN**

# Les Orientations RH 2022

**L'année 2022 s'inscrira dans la continuité de 2021, marquée par la définition d'une partie de nos lignes Directrices de Gestion:**

Pour mémoire:

- *La rationalisation et l'optimisation des ressources:*
  - *La refonte de l'organisation interne de la Collectivité*
  - *L'achat de logiciels adaptés à la taille de la Collectivité afin de limiter les tâches répétitives sans valeur ajoutée*
- *La lutte contre la précarité:*
  - *Mise à plat du tableau des effectifs et stagiairisation de 10 animateurs ALSH*
- *La mise en place d'une organisation du temps de travail permettant une amélioration de la qualité de vie:*
  - *Cycle de travail - Horaires variables*
  - *Mise en place du télétravail*
- *L'accompagnement aux changements à la mise en place d'une culture commune et à la transversalité avec le déploiement de la communication interne*
  - *Organisation en interne de formation au management*
  - *Déploiement des outils collaboratifs et formation en interne*
  - *Mise en place d'une lettre interne Notre C'om*
- *Le maintien et la poursuite des actions en faveur du personnel:*
  - *Adhésion au CNAS, au CAS, titres restaurants*
  - *Mise en place du forfait mobilité durable*

**La poursuite de cette ligne RH, reflet du projet de mandat se matérialisera en 2022 par :**

- *La rationalisation et l'optimisation des ressources :*
  - *La poursuite du déploiement du logiciel RH (dématérialisation des CP, déploiement de la GPEC)*
  - *La mise en place du coffre-fort numérique (bulletin de salaire, notification)*
  - *La poursuite du déploiement des outils collaboratifs*
- *La lutte contre la précarité :*
  - *Interrogation du niveau de rémunération des Contrats d'Engagement Educatifs*
- *La définition des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnel (GPEC) :*
  - *Avancement de grade*
  - *Promotion interne*
- *Refonte du RIFSEEP :*
  - *Construction d'un référentiel métier*
  - *Définition des critères objectifs permettant la cotation des emplois*
- *Mise en place de la politique de recrutement :*
  - *Adaptation de nos procédures*
  - *Recours aux contractuels*
  - *Attractivité*

**La poursuite de cette ligne RH, reflet du projet de mandat se matérialisera en 2022 par:**

- *Mise en place d'une politique de prévention afin de lutter contre les risques professionnels*
  - *Désignation d'un assistant de prévention*
  - *Formation Sauveteur Secouriste du travail, formation aux gestes qui sauvent*
  - *Définition de la politique en matière de handicap et maintien dans l'emploi*
  - *Mise en place d'une participation de conventionnement maintien de salaire et/ou santé*
  
- *L'accompagnement aux changements à la mise en place d'une culture commune et à la transversalité avec le déploiement de la communication interne*
  - *Nouvelle Charte Graphique, Goodies, Terre de Jeux*
  - *Poursuite de la mise en place de la formation management*
  - *Organisation d'une journée de cohésion à l'intention de l'ensemble du personnel*

# Les éléments s'imposant à la CCNEB et impactant la masse salariale

## Les éléments réglementaires s'imposant à la CCNEB

- La réforme des catégories C et des Auxiliaires de Puéricultures qui intègrent la catégorie B et les avancements d'échelons (coût annuel estimé à 50K€)
- La taxe d'apprentissage (1,5K€)
- L'indemnité inflation (9,4K€) compensée par une recette identique au montant versé

## Les éléments impactant la masse salariale découlant du travail sur les Lignes Directrices de Gestions:

- *Le questionnement du RIFSEEP (critérisation et cotation des emplois, détermination des sujétions, harmonisations entre les différents groupes de fonction)*
- *Les évolutions de carrières et valorisation des parcours (promotion interne, avancement de grade)*
- *La mise en place d'une Convention de Participation concernant la prévoyance et/ou la santé.*

# Les évolutions du tableau des effectifs

## 1/L'existant

- **L'impact des recrutements 2021 sur année pleine**
  - Recrutement d'un Chef de Projet Petite Ville de Demain
  - Recrutement d'un Coordinateur Culturel
  
- **L'impact des recrutements décidés en 2021 mais effectifs en 2022**
  - Emplois non permanents:
    - Un emploi de Conseiller Numérique
    - Un emploi d'Assistant Educatif Petite Enfance (PEC Service Renfort)
  - Emplois permanents:
    - Un emploi d'agent d'entretien (4/35<sup>ème</sup>)
    - Un emploi d'agent d'entretien et de restauration (8/35<sup>ème</sup>)
    - Assistant Educatif Petite Enfance (Service Renfort)

# Les évolutions du tableau des effectifs

## 2/ Les orientations 2022

### - Emplois à proposer au tableau des effectifs:

- Emplois non permanents:
  - Un emploi de gestionnaire RH à temps complet
- Emplois permanents:
  - Un emploi d'assistant Educatif Petite Enfance (0,8 ETP, SMA de Pontacq)

### - Les évolutions en lien avec la révision de l'offre de service restant à définir:

- les ALSH : enquête en cours sur les besoins de la population afin d'ajuster les ouvertures des ALSH
- Les RPE: Réorganisation des services

# Débat d'Orientation Budgétaire 2022

## Les dépenses

Pôle	DOB 2022	BP 2021	Var. BP 2022 BP 2021 %	CA 2021
<b>Administratif</b>	<b>761 420.23</b>	<b>652 885.00</b>	<b>17%</b>	<b>650 819.00</b>
<b>Technique</b>	<b>174 022.22</b>	<b>140 375.00</b>	<b>24%</b>	<b>174 423.27</b>
<b>Service à la Population</b>	<b>3 200 234.08</b>	<b>3 164 287.00</b>	<b>1%</b>	<b>3 024 788.14</b>
<i>Petite Enfance</i>	<i>2 306 264.74</i>	<i>2 344 087.00</i>	<b>-2%</b>	<i>2 232 121.45</i>
<i>Enfance/Jeunesse</i>	<i>809 419.42</i>	<i>755 956.00</i>	<b>7%</b>	<i>732 923.04</i>
<i>Culture/Sport</i>	<i>84 549.92</i>	<i>64 244.00</i>	<b>32%</b>	<i>59 743.65</i>
<b>Solidarités</b>	<b>131 381.43</b>	<b>103 792.00</b>	<b>27%</b>	<b>88 195.95</b>
<i>Développement Numérique</i>	<i>75 628.15</i>	<i>49 132.00</i>	<b>54%</b>	<i>35 770.31</i>
<i>Portage de Repas</i>	<i>46 613.28</i>	<i>45 520.00</i>	<b>2%</b>	<i>44 672.08</i>
<i>Social</i>	<i>9 140.00</i>	<i>9 140.00</i>	<b>0%</b>	<i>7 753.56</i>
<b>Développement économique</b>	<b>186 980.02</b>	<b>161 800.00</b>	<b>16%</b>	<b>160 967.33</b>
<b>Aménagement du Territoire</b>	<b>326 552.85</b>	<b>318 484.00</b>	<b>3%</b>	<b>307 276.92</b>
<i>Urbanisme</i>	<i>200 887.78</i>	<i>196 658.00</i>	<b>2%</b>	<i>187 383.20</i>
<i>Environnement</i>	<i>125 665.07</i>	<i>121 826.00</i>	<b>3%</b>	<i>119 893.72</i>
<b>Transport Scolaire</b>	<b>35 000.00</b>	<b>35 000.00</b>	<b>0%</b>	<b>29 615.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 815 590.83</b>	<b>4 576 623.00</b>	<b>3%</b>	<b>4 436 085.61</b>

# Débat d'Orientation Budgétaire 2022

## Les recettes

<b>Pôle</b>	<b>DOB 2022</b>
<b>Administration Générale</b>	<b>14 646.55</b>
<b>Technique</b>	<b>34 420.00</b>
<b>Service à la Population</b>	<b>61 129.45</b>
<i>Petite Enfance</i>	<i>49 029.45</i>
<i>Enfance Jeunesse</i>	<i>11 308.80</i>
<i>Culture/Sport</i>	<i>791.20</i>
<b>Solidarités</b>	<b>26 582.40</b>
<b>Développement économique</b>	<b>42 944.80</b>
<b>Aménagement du Territoire</b>	<b>3 825.60</b>
<b>Transport Scolaire</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183 548.80</b>

## b. Subventions

Près de 170 K€ par rapport au BP 2021 :

- Social : + 125 K€ à verser à SOLIHA pour l'animation de la plateforme France Renov' Nord Est Béarn (pour laquelle la CCNEB reçoit 122 K€ de subvention)
- Après 2 années sans sollicitation, le syndicat de défense des vins du Madiran resollicite la CCNEB pour la subvention du poste de chargé de développement. Soit en 2022, un versement correspondant au solde de l'année 2020 + années complètes 2021 et 2022. Montant sollicité : 20 314 € (contre 8 K pour une année)
- FISAC : 30,3 K € pour un déploiement en 2022 en année complète (22,8 K au BP 2021, démarrage en cours d'année)
- Enveloppe maintenue pour les subventions de fonctionnement aux clubs sportifs et écoles de musique : 93 K€
- Enveloppe maintenue de 10 K€ pour les demandes ponctuelles « évènementiel »

## c. Participations versées en fonctionnement

La majorité des organismes ont fait connaître le montant de la contribution 2022 :

- Hausse tendancielle de la contribution au fonctionnement du SDIS 64 : + 6,3 K€ (+5,7 K en 2021, +2,8 K€ en 2020)
- Concernant la GEMAPI, les montants sont comme chaque année couverts par la taxe éponyme.
- + 10 K€ de participation au Grand Pau (SCoT et contractualisation Région/UE)
- Aéroport : + 11,5 K€
- Stabilité des autres contributions et participations

## **d. Attribution de compensation et autres atténuations de produits**

- AC : en l'absence de transfert de compétence, maintien de l'enveloppe 2021, soit 5 222 K€
- Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) : dispositif institué suite à la suppression de la taxe professionnelle pour compenser les conséquences financières de la réforme de la fiscalité locale, il est figé au montant de 409,5 K€
- Reversement exceptionnel de la partie du dégrèvement total de TH 2020 correspondant à la hausse de taux pratiquée entre 2017 et 2019 : 148 K€ arrondi . Déjà prévu en 2021, l'Etat n'a pas procédé au rappel qui est à nouveau inscrit dans la LOLF 2022

## **e. Autres dépenses de fonctionnement**

Sur les charges à caractère général (+ 79 K€ par rapport au BP 2021) :

- Fluides : afin de faire face à l'inflation, prévision basée sur réalisé 2021 + 2%
- Idem pour les dépenses de maintenance
- Entretien et réparations :
  - basé sur le réalisé 2021, en retraitant certaines dépenses "exceptionnelles" de réparation.
  - Pour la piscine de Pontacq, au regard de la situation de l'été 2021 (fuite), augmentation de l'enveloppe de 10 K€
- Augmentation des enveloppes liés à des prestations de services (nettoyage des locaux, confection des repas crèches, etc.), car de nombreuses entreprises ont communiqué sur leur hausse de taux, répercutant l'inflation sur leurs prix.
- Etudes : estimation de 30 K pour le projet culturel de territoire, 50 K€ marchés locaux (communication, aménagement, qualité)
- + 10 K€ estimés d'honoraires avocats pour des contentieux PLUi
- Développement économique : des dépenses nouvelles (entre 40 K et 50 K€) pour les appels à projet BPI/Région (subventions attendues de 50 à 80 % selon les actions) : club de créateurs, club Djeun's, évènementiel.

### Sur les autres charges de gestion courante :

- Informatique en nuage : + 10 K€ par rapport au CA 2021 en raison d'une progression de recours à ce type de dépenses dans le cadre de la modernisation de l'administration

Sur les charges exceptionnelles : 15 K€ pour les tiers-lieux, 4 K€ pour la ressourcerie

## Evolution prévisionnelles des dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	OB 2022	Projections 2023	Projections 2024	Projections 2025	Projections 2026
Chap 011 : Charges à caractère général	1 476 635	1 323 571	1 274 150	1 464 480	1 337 636	1 755 410	1 653 572	1 703 179	1 754 275	1 771 818
Chap 012 : Charges de personnel	3 903 570	4 028 351	4 346 821	4 070 010	4 436 086	4 835 000	4 876 854	4 958 882	5 118 992	5 251 838
Chap 65 : Charges de gestion courante	905 684	1 032 269	1 551 817	1 477 827	1 478 249	1 708 750	1 713 718	1 730 855	1 748 163	1 765 645
Chap 014 : Atténuations de produits	6 034 765	5 716 942	5 639 594	5 633 486	5 662 953	5 780 000	5 638 000	5 638 000	5 638 000	5 638 000
<b>Total des charges de fonctionnement courant</b>	<b>12 320 654</b>	<b>12 101 133</b>	<b>12 812 382</b>	<b>12 645 803</b>	<b>12 914 924</b>	<b>14 079 160</b>	<b>13 882 144</b>	<b>14 030 917</b>	<b>14 259 430</b>	<b>14 427 300</b>
Chap 67 : Charges exceptionnelles larges	7 343	11 257	28 816	111 782	203 468	21 500	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>Total des charges de fct hors intérêts</b>	<b>12 327 997</b>	<b>12 112 390</b>	<b>12 841 199</b>	<b>12 757 585</b>	<b>13 118 392</b>	<b>14 100 660</b>	<b>13 883 644</b>	<b>14 032 417</b>	<b>14 260 930</b>	<b>14 428 800</b>
% d'évolution en nominal		-1,7%	6,0%	-1,3%	2,1%	9,0%	-1,4%	1,1%	1,6%	1,2%

Dans une optique de maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, postulat de restreindre un maximum leur % d'évolution mais en devant tenir compte de l'inflation galopante actuelle :

- Charges à caractères général : en 2023, on conserve le poids de l'inflation mais on déduit des dépenses liées à des appels à projet ponctuels et des études ponctuelles (projet culturel, marchés locaux), et augmentation de 3% par an.
- Charges de personnel : évolution d'environ +2% par an
- Charges de gestion courante (évolution d'environ +1%/an) :
  - augmentation des subventions en 2022 du fait de la subvention à SOLIHA pour France Renov (125 K€), pérennisée par prudence sur les exercices suivants + année pleine FISAC (10 800)
  - Augmentation de 0,5%/an du fait de l'évolution des contributions, notamment au SDIS 64
- Stabilité des atténuations de produits (attributions de compensation + FNGIR)

## II. 3. SECTION D'INVESTISSEMENT

### a. Plan pluriannuel d'investissement

#### Dépenses :

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Non individualisé</b>	<b>1 706 100</b>	<b>421 100</b>	<b>477 800</b>	<b>348 400</b>	<b>705 400</b>
Remboursement capital	246 000	271 100	297 800	318 400	330 400
Versement EHPAD	174 000				
Versement CIS Lembeye	80 000	80 000	80 000		
Versement Diffuseur A64			50 000		350 000
Avance remboursable la Fibre 64	80 000	70 000	50 000	30 000	25 000
Constatation déficit BA*	1 068 400				
Autres	57 700				
<b>Opération</b>	<b>2 401 500</b>	<b>2 328 200</b>	<b>1 805 000</b>	<b>900 000</b>	<b>650 000</b>
Op.20 - Décharges - ISDI	485 000				
Op.25 - Travaux de bâtiments	165 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Op.31 - Acquisition de matériel	115 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Op.34 - Economie	330 000	83 200			
Op.38 - Etudes	65 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Op.45 - Planification	193 500	100 000	100 000	100 000	
Op.46 - GEMAPI	58 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Op.47 - Aire d'accueil des gens du voyage		100 000	100 000	300 000	200 000
Op.48 - Piscine	78 000				
Op.49 - MSP Soumoulou	390 000	1 005 000	1 005 000		
Op.50 - Extension du siège	340 000	340 000			
Op.51 - Habitat	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Op.52 - Requalification ZA Berlanne + Phoebus	50 000	200 000	200 000	250 000	200 000
Op.53 - Reconstruction de l'espace Jeunes	50 000	250 000	150 000		
Op.54 - Signalétique	42 000				
<b>TOTAL</b>	<b>4 107 600</b>	<b>2 746 200</b>	<b>2 245 000</b>	<b>1 198 000</b>	<b>1 301 000</b>

- Contribution CIS de Lembeye : sur 3 ans, elle atteint un prévisionnel 200 916 €, mais dépendra des prix des marchés en cours de lancement par le SDIS. Hypothèse d'un premier tiers sur 2022
- Hypothèse du versement de l'avance remboursable à la Fibre 64 (en sus de la contribution annuelle de fonctionnement). Néanmoins, l'échéancier pluriannuel n'a jamais été respecté donc difficile de connaître les montants appelés annuels. Dernier versement effectué en 2019

- Les travaux d'extension du siège de la CCNEB, actuellement au stade des études, se réaliseront entre 2022 et 2023
- La réalisation de la MSP de Soumoulou fera l'objet d'études en 2022 avec un début des travaux programmés fin 2022 voire en 2023. Montant estimé : 2 400 K€
- Lissage des DI du service Développement économique sur 2022 et 2023 (80%-20%) dans l'hypothèse où toutes les actions ne se réalisent pas la 1ere année (idem en recettes), notamment les subventions FISAC
- Planification : PLUi Ousse-Gabas et Pays de Morlaàs et côteaux du Vic-Bilh sur 2022, ce dernier se prolongeant jusqu'à 2025 à un rythme de 100 K€ annuel
- Démarrage de la mise en œuvre de l'aire d'accueil des gens du voyage à l'horizon 2023
- La requalification de la ZA de Berlanne est une opération de grande envergure, d'un montant de 900 K€ sur la période 2022-2026
- La reconstruction de l'Espace Jeune de Morlaàs durerait 3 ans à compter de 2022, pour un montant estimé à 450 K€
- L'opération Habitat comptabilise les aides versées aux particuliers dans le cadre du programme PIG HOME Bien chez soi, à hauteur de 40 K€ annuels
- Total estimé des dépenses d'investissement sur le PPI 2022-2026 hors remboursement du capital de la dette : 10 134 100 €, dont 8 084 700 € consacrés aux opérations d'équipement.

## Recettes

Afin de financer les dépenses d'investissement, la CCNEB dispose des ressources suivantes :

- 4 960 K€ de subventions diverses et de FCTVA
- Des futurs remboursements de l'avance faite à la Fibre 64 dont l'échéancier de remboursement est aussi inconnu que celui des avances, mais ne devrait pas intervenir avant 2025 selon le calendrier initial.

Désignation	2022	2023	2024	2025	2026
<b>Non individualisé</b>	<b>1 739 957</b>	<b>300 000</b>	<b>320 000</b>	<b>120 000</b>	<b>165 000</b>
Remboursement avance BA Berlanne	1 003 057				
Remboursement avance BA Samsons-Lion	236 900				
Remboursement avance la Fibre 64				40 000	40 000
Emprunts	500 000	300 000	320 000	80 000	125 000
<b>Opération</b>	<b>966 700</b>	<b>1 261 000</b>	<b>895 000</b>	<b>183 500</b>	<b>333 500</b>
Op.20 - Décharges - ISDI	332 000				
Op.25 - Travaux de bâtiments	42 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Op.31 - Acquisition de matériel	17 000	6 500	6 500	6 500	6 500
Op.34 - Economie	200 000	82 500			
Op.38 - Etudes	12 000	15 000	3 000	3 000	3 000
Op.45 - Planification	21 400				
Op.46 - GEMAPI	2 300	16 000	16 000	16 000	16 000
Op.47 - Aire d'accueil des gens du voyage			50 000	150 000	150 000
Op.48 - Piscine					
Op.49 - MSP Soumoulou	150 000	750 000	600 000		
Op.50 - Extension du siège	183 000	183 000			
Op.51 - Habitat					
Op.52 - Requalification ZA Berlanne + Phoebus		50 000	100 000		150 000
Op.53 - Reconstruction de l'espace Jeunes		150 000	111 500		
Op.54 - Signalétique	7 000				
<b>TOTAL</b>	<b>2 706 657</b>	<b>1 561 000</b>	<b>1 215 000</b>	<b>303 500</b>	<b>498 500</b>

- 
- Toutefois, ces seules subventions ne suffiront pas et nécessiteront de mobiliser à la fois notre épargne et d'avoir recours à des emprunts.

## b. La dette et l'épargne

- **La dette ancienne**

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Capital de la dette antérieure	267 819	245 199	252 436	259 985	267 497	275 579
Intérêts de la dette antérieure	90 311	81 879	73 974	65 755	57 213	48 340
<b>Annuité de la dette antérieure</b>	<b>358 130</b>	<b>327 078</b>	<b>326 409</b>	<b>325 740</b>	<b>324 710</b>	<b>323 919</b>
<b>Taux d'endettement</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,1%</b>

La CCNEB dispose d'une structure de dette saine et sans risque, uniquement constituée de 10 emprunts classés en A1 dans la charte Gissler. Tous sont à taux fixe.

A ces emprunts du budget principal, s'ajoutent 2 emprunts sur la ZA de Berlanne Ouest (à rembourser de manière anticipée dans la perspective de la clôture de ce budget fin 2022) et 2 emprunts pour la régie des transports, tous également à taux fixe.

BUDGET CONSOLIDÉ - Capital restant au 01/01/2022				
	BUDGET GENERAL	BA Berlanne Ouest	BA Régie des transports scolaires	TOTAL
<b>Capital restant au 01/01/2022</b>	2 820 369 €	378 622 €	122 486 €	<b>3 321 476 €</b>
<b>Capital restant au 01/01/2023</b>	2 575 170 €	323 783 €	105 269 €	<b>3 004 222 €</b>
<b>Capital restant au 01/01/2024</b>	2 322 734 €	267 927 €	87 960 €	<b>2 678 621 €</b>
<b>Capital restant au 01/01/2025</b>	2 062 749 €	211 005 €	70 557 €	<b>2 344 311 €</b>
<b>Capital restant au 01/01/2026</b>	1 795 252 €	152 968 €	53 060 €	<b>2 001 280 €</b>

- La dette générée sur la prospective

	2022	2023	2024	2025	2026
Recettes réelles de fct	14 931 301	14 579 673	14 779 258	14 936 919	15 120 524
Charges réelles de fct hors intérêts	14 100 660	13 883 644	14 032 417	14 260 930	14 428 800
Intérêts de la dette ancienne	81 879	73 974	65 755	57 213	48 340
Intérêts de la nouvelle dette		15 000	29 442	37 909	38 784
Ch. de Fonctionnement larges	14 182 539	13 972 618	14 127 613	14 356 051	14 515 924
Résultat de fonctionnement	748 762	607 055	651 645	580 868	604 600
Excédent reporté (002)	4 877 869	4 219 973	3 620 271	3 203 937	2 838 603
% affecté au financement de l'ivt	25%	25%	25%	25%	25%
Quote-part épargne pour financement de l'ivt	1 406 658	1 206 757	1 067 979	946 201	860 801
Rec.Inv. hs Emprunt	2 206 657	1 261 000	895 000	223 500	373 500
Dép Inv. hs Capital	3 861 600	2 493 200	1 985 000	930 000	1 025 000
Capital dette ancienne	245 199	252 436	259 985	267 497	275 579
Capital nouvelle dette		18 608	37 774	50 816	54 741
<b>Besoin de financement par emprunt</b>	<b>493 484</b>	<b>296 486</b>	<b>319 780</b>	<b>78 612</b>	<b>121 019</b>
<b>Emprunt</b>	<b>500 000</b>	<b>300 000</b>	<b>320 000</b>	<b>80 000</b>	<b>125 000</b>

Épargne brute

Cette simulation du recours à l'emprunt repose sur les hypothèses suivantes :

- emprunts au taux fixe de 3 % sur une durée de 20 ans (les conditions actuelles d'emprunts pour les collectivités sont très bonnes)
- Affectation au besoin de financement de **25 %** du montant de l'épargne nette + résultat de fonctionnement reporté afin de préserver notre épargne.
- 5 prêts successifs seraient ainsi nécessaires, pour un total de **1 325 000 €**.
- Ces nouveaux emprunts génèrent donc de nouveaux intérêts et un nouveau capital de dette à rembourser en n+1

	2022	2023	2024	2025	2026
encours de la dette ancienne	2 575 170	2 322 734	2 062 749	1 795 252	1 519 673
encours nouvelle dette		481 392	743 618	1 012 802	1 037 484
total encours	2 575 170	2 804 126	2 806 367	2 808 054	2 557 157
épargne brute	748 762	607 055	651 645	580 868	604 600
<b>Capacité de désendettement en année</b>	<b>3,4</b>	<b>4,6</b>	<b>4,3</b>	<b>4,8</b>	<b>4,2</b>
Annuité de la dette	327 078	360 017	392 956	413 434	418 021
Produits de fonctionnement	14 931 301	14 579 673	14 779 258	14 936 919	15 120 524
<b>Taux d'endettement</b>	<b>2,2%</b>	<b>2,5%</b>	<b>2,7%</b>	<b>2,8%</b>	<b>2,8%</b>

- Cette augmentation de l'encours de la dette, du fait du recours à 5 nouveaux emprunts, influencerait progressivement sur notre capacité de désendettement (encours de dette/épargne brute) qui s'allonge jusqu'en 2025 pour baisser à compter de 2026 du fait d'un encours de dette ancienne qui diminue (- 276 K€) beaucoup plus rapidement que n'augmente l'encours de la nouvelle dette. En parallèle, notre épargne brute s'améliorerait également dans l'hypothèse où nos recettes de fonctionnement augmenteraient à un rythme plus soutenu que nos dépenses de fonctionnement.
- La capacité de désendettement à l'issue de l'exercice 2021 est de 2,7 ans pour augmenter de 2,1 ans en 2025. Toutefois, ce ratio est très correct dans la mesure où la moyenne nationale pour les EPCI se situe à 10 ans, et que dans un souci de bonne gestion de la dette, il conviendrait de ne pas atteindre plus de 7 années de capacité de désendettement.
- Notre taux d'endettement se stabilise en 2026 dans l'hypothèse d'une augmentation de nos recettes de fonctionnement (courantes et exceptionnelles) au même rythme que l'annuité de la dette. Cette hypothèse d'augmentation des recettes repose pour partie sur une dynamique du produit de la fiscalité, notamment économique.

<i>(Sans retraitements sur exercices antérieurs)</i>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Produits de fonctionnement courant	14 905 721	14 579 673	14 779 258	14 936 919	15 120 524
- Charges de fonctionnement courant	14 079 160	13 882 144	14 030 917	14 259 430	14 427 300
<b>= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)</b>	<b>826 561</b>	<b>697 529</b>	<b>748 342</b>	<b>677 489</b>	<b>693 224</b>
+ Solde exceptionnel large	<b>4 080</b>	<b>-1 500</b>	<b>-1 500</b>	<b>-1 500</b>	<b>-1 500</b>
= produits exceptionnels larges hors cessions d'immo	25 580	0	0	0	0
- charges exceptionnelles larges	21 500	1 500	1 500	1 500	1 500
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>830 641</b>	<b>696 029</b>	<b>746 842</b>	<b>675 989</b>	<b>691 724</b>
- Intérêts	81 879	88 974	95 197	95 121	87 124
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>748 762</b>	<b>607 055</b>	<b>651 645</b>	<b>580 868</b>	<b>604 600</b>
- Capital	245 199	252 436	259 985	267 497	275 579
<b>= EPARGNE NETTE</b>	<b>503 563</b>	<b>354 619</b>	<b>391 660</b>	<b>313 370</b>	<b>329 021</b>

Malgré l'augmentation du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette s'améliorerait, elle aussi, en 2026 après avoir baissé au fil des ans. Elle permettrait donc d'améliorer les marges d'autofinancement des dépenses d'équipements, donc une possibilité de moins recourir à l'emprunt.

Les risques de nature à remettre en cause cet équilibre :

- Inflation des prix et pénurie de certains matériaux, avec une incidence sur les dépenses courantes (alimentation, fluides) mais aussi sur les projets de construction d'équipement (extension du siège, MSP de Soumoulou, etc.)
- Elections présidentielles en avril 2022 : de nouvelles orientations nationales dans le cadre de la prochaine présidence, qui pourraient avoir un impact sur les finances publiques (redressement des comptes publics, réforme de la fiscalité, etc.)



NORD  
EST COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BÉARN

**Merci de votre attention**